

MAIRIE ST QUENTIN DE BARON

46 RUE LEO DROUYN

33750 ST QUENTIN DE BARON

Objet : Rentrée Scolaire 2022-2023.

Chers Parents,

L'objectif de cette rentrée 2022/23 est d'accueillir tous les élèves dans un cadre serein, propice aux apprentissages et à la vie collective tout en prenant les mesures nécessaires garantissant la sécurité et la sérénité de tous.

C'est avec vous et grâce à la responsabilisation et la vigilance collective que nous assurerons l'éducation pour tous.

Pour les classes de Petite Section Maternelle, voici le matériel marqué au nom de votre enfant qui est à prévoir dans un sac à part contenant :

- Un sac de couchage enfant (**avec si possible oreiller inclus**) ou gigoteuse (Dimensions du lit :140 cm en longueur \*55cm en largeur)
- Un coussin maximum 30cm\*30cm

Dans le cartable, on doit trouver uniquement :

- Gourde
- Le change de votre enfant
- Son doudou/ sucette.

En vous remerciant,

Nous souhaitons une bonne rentrée scolaire à tous les élèves.

Cordialement,

Adjointe aux affaires scolaires,

Sylvie MARIONNAUD

# Pièces à fournir obligatoirement le jour de l'inscription :

- Dossier dûment rempli et signé  
(Fiche d'inscription/information médicale /autorisations et droit à l'image/photo d'identité)
- Si protocole de soins nécessaire, fournir la photocopie de l'ordonnance et le traitement
- Attestation d'assurance scolaire et responsabilité civile en cours de validité au plus tard le 05 /09/2022
- Photocopie des vaccinations
- Relevé d'identité bancaire (1 RIB par famille) pour le prélèvement automatique **UNIQUEMENT** pour 1<sup>ère</sup> inscription ou changement d'adresse
- UNIQUEMENT pour les familles dont la CAF ne calcule pas leur quotient familial :**  
L'avis d'imposition **2021 sur les revenus 2020** de la famille + le **relevé de prestations du mois précédent** (pour les familles qui perçoivent des prestations auprès de la **MSA**)

## TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ ET L'INSCRIPTION NON VALIDÉE

👉 Pour vous guider dans votre choix, vous trouverez ci-dessous les différents tarifs (en euros) et possibilités qui s'offrent à vous suivant votre quotient familial (QF).

QF de la CAF	ACCUEIL PERISCOLAIRE				En- cas de dépassement de l'horaire de garderie après 19 h00, la procédure suivante sera appliquée :  1 <sup>er</sup> retard : Avertissement oral  2 <sup>ème</sup> retard :Facturation de <b>5 euros</b> de pénalité
	Matin	Soir	Journée	Non réservé	
De 0 à 851	0.80	1.15	1.50	2.25	
De 852 à 1100	0.90	1.25	1.60	2.40	
De 1101 à 1250	1.00	1.35	1.70	2.50	
Au- delà 1250	1.15	1.50	1.80	2.60	

QF de la CAF	RESTAURATION SCOLAIRE	
	Réservé	Non réservé
De 0 à 1400	1	5
De 1401 à 2999	2.35	5
Au- delà 3000	2.50	5

### COMPTE FAMILLE :

#### Comment créer un compte famille :

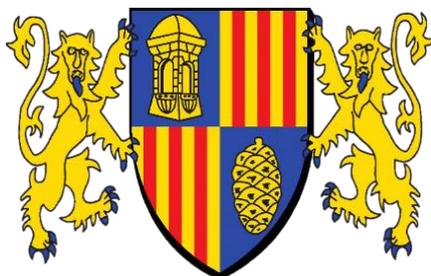
Lors de votre inscription, un lien URL « BL portail citoyen » et des codes d'accès vous seront communiqués afin d'effectuer vos réservations.

#### A quoi sert mon compte famille :

Il permet d'effectuer, grâce à vos codes d'accès, vos réservations avant **le 26 du mois précédent** pour la restauration et l'accueil périscolaire.

#### Les paiements possibles :

Prélèvement automatique / carte bleue (payfip) /chèque / espèces guichet de la trésorerie de Rauzan.



# MAIRIE DE SAINT QUENTIN DE BARON

## DOSSIER PERISCOLAIRE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE (GARDERIE ET RESTAURATION) 2022/2023

Chers parents,

Nous vous souhaitons la bienvenue au sein du service périscolaire de Saint-Quentin-de-Baron.

Pour inscrire votre enfant ou renouveler son inscription aux différents services périscolaires (cantine et garderie), vous devez obligatoirement remplir un dossier d'inscription.

Le dossier doit être restitué **COMPLET** du **16 juin au 21 juin 2022** de 16h à 18h30 en salle de conseil à la mairie : le jeudi, vendredi, lundi et mardi.

Pour les nouvelles familles et les familles n'étant pas disponibles sur ces temps d'inscription, vous pouvez prendre contact avec le service périscolaire au **05.57.55.54.70** pour convenir d'un rendez-vous.

Nous vous informons que tous les dossiers d'inscriptions doivent être remis durant ces permanences afin de bénéficier d'un tarif adapté à vos revenus.

**Tout dossier réceptionné après le jeudi 7 juillet 2022 ou incomplet sera facturé à la tranche la plus haute et les consommations pointées en « Non réservé ».**

## FICHE D'INSCRIPTION

NOM de l'enfant : \_\_\_\_\_ Prénom de l'enfant : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Nom de l'enseignant 2021/2022 : \_\_\_\_\_ classe \_\_\_\_\_

Niveau de classe pour l'année 2022/2023 : \_\_\_\_\_

**NOM DE L'ENFANT :** .....

	RESPONSABLE LÉGAL 1	RESPONSABLE LÉGAL 2
NOM		
Prénom		
Qualité (père/mère/autre)		
Adresse de résidence		
N° tel		
N° tel travail		
Email <small>Pour transmission d'informations</small>		
N° allocataire CAF ou N° allocataire MSA		
Métier		
Adresse de facturation si différente de l'adresse de résidence		

**Dans le cas de parents séparés :** ( facultatif)

	Conjoint du père	Conjoint de la mère
NOM		
Prénom		
Adresse		
N° tel portable		
N° tel travail		

NOM DE L'ENFANT : .....

### FICHE SANITAIRE DE LIAISON

#### Renseignements médicaux

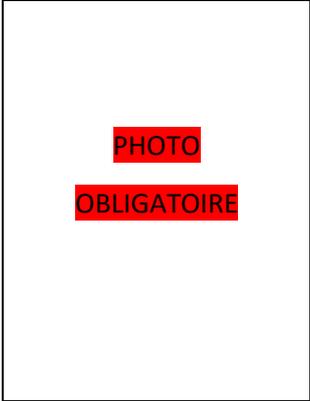
➤ Médecin traitant

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Votre enfant a-t-il un PAI ?  Oui  non



➤ Allergies

- Asthme.....
- Alimentaire (préciser).....
- Médicamenteuse (préciser).....
- Autre :.....

Préciser la cause de l'allergie et la conduite à tenir :

.....  
.....  
.....  
.....

#### Autres recommandations utiles

Votre enfant porte-t-il des lentilles, des lunettes, des prothèses auditives et/ou dentaires, etc. ?

Préciser :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Autres recommandations (incapacité sportive, particularité sanitaire, toute autre information)

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**NOM DE L'ENFANT :**.....

**PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'URGENCE, AUTRE QUE LE RESPONSABLE LEGAL**

	Personne 1	Personne 2	Personne 3
<b>En qualité de</b>			
<b>Nom Prénom</b>			
<b>Téléphone</b>			

**En cas de séparation, seule la perte d'autorité parentale nous contraint à ne pas restituer l'enfant au parent ( jugement à fournir + rencontre avec la direction )**

➤ **Droit à l'image**

*« Toute personne a, sur son image et sur l'utilisation qui en est faite, un droit exclusif et peut s'opposer à sa diffusion sans son autorisation »*

**Autorise** la prise de photos et vidéos dans le cadre des activités périscolaires lors des activités à des fins d'illustration dans ses différents supports de communication. Je donne mon consentement à la diffusion de l'image de mon enfant et cela à titre gratuit :

Oui       Non

➤ **Autorisation d'urgence**

**Autorise** le responsable du périscolaire ou son représentant à prendre, le cas échéant, toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

➤ **Autorisation légale**

**J'ai noté** que la signature du présent dossier d'inscription vaut acceptation des dispositions des règlements intérieurs.

**Je m'engage** à ce que mon enfant soit présent aux jours indiqués.

**J'ai pris note** que la cantine et la garderie me seront facturées sauf exceptions prévues aux règlements intérieurs.

Je soussigné(e), ....., responsable de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à signaler toutes modifications dans les meilleurs délais.

**A Saint Quentin de Baron le :**

Signature du Responsable légal 1  
(Mention lu et approuvé)

Signature du Responsable légal 2  
(Mention lu et approuvé)

# COMMUNE DE SAINT QUENTIN DE BARON

## ACCUEILS PERISCOLAIRES

Maternelle et Élémentaire  
Jean-André COUTURES  
21 rue Léo Drouyn  
33750 SAINT QUENTIN DE BARON  
TEL **05 57 24 22 40**

### REGLEMENT INTERIEUR

#### 1-PUBLIC CONCERNÉ

L'accueil périscolaire est un service mis en place pour accueillir les enfants scolarisés à l'école maternelle et élémentaire de la commune. L'école dispose de son propre accueil et d'un système de restauration.

#### 2-HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

##### Les accueils périscolaires

LES LUNDIS, MARDIS, JEUDIS ET VENDREDIS	
Le matin	Le soir
7h00 à 8h30	16h00 à 19h00 <b>goûter de 16h00 à 16h30 sortie autorisée après 16h30</b>

Les horaires des accueils périscolaires doivent impérativement être respectés par les utilisateurs. En cas de retard, la famille est tenue de prévenir l'équipe de la garderie au **05 57 24 22 40** dès que possible. **Après 19 h, lors d'un dépassement d'horaire de la garderie, la procédure suivante sera appliquée :**

Premier retard : avertissement verbal

Deuxième retard : **facturation de 5 euros de pénalité.**

**L'enfant n'est pas autorisé à partir seul. SEULES les personnes de + de 16 ans mentionnées sur la fiche d'inscription sont habilitées à récupérer l'enfant.**

##### La restauration scolaire

1- La prise en charge des élèves a lieu dès la fin de la matinée pour les maternelles de 11h45 à 13h15 et pour les élémentaires de 12h à 13h20. **Aucune sortie anticipée ne sera autorisée.**

2- Les repas sont confectionnés par un chef et un agent de la collectivité sur les lieux de consommation et sont ensuite servis à table ou au self pour les enfants d'élémentaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis d'école, sauf cas de force majeure.

3- Les menus sont affichés à l'école et au restaurant scolaire. Ils sont consultables aussi sur le site de la Mairie « [www.saint-quentin-de-baron.fr](http://www.saint-quentin-de-baron.fr) »

**Les parents d'un enfant ayant des intolérances à certains aliments devront en avvertir la commune lors de l'inscription et fournir un certificat médical. Si l'allergie n'est pas reconnue par un PAI, la commune, après concertation avec le personnel de cantine scolaire, pourra refuser ou accepter l'inscription de l'enfant au service. En cas d'acceptation, le PAI sera alors rédigé avec le médecin scolaire et la famille.**

#### 3-MODALITES D'INSCRIPTION

Tous les élèves du groupe scolaire peuvent être admis aux services périscolaires. Toutefois, pour en bénéficier, **l'inscription préalable est obligatoire.** Les inscriptions se font en mairie par le biais du dossier d'inscription. **Tout changement** concernant les contacts ou la situation familiale et professionnelle devra être signalé en mairie. Ces informations sont strictement confidentielles et ont pour but de garantir la sécurité de votre enfant ainsi que de vous prévenir de tout incident.

#### 4-RESERVATIONS

Les réservations peuvent être modifiées sur le portail famille jusqu'au 26 du mois précédent.

**Au-delà de cette date, toutes les réservations seront dues.**

**Accueils périscolaires :** Les réservations sont indispensables afin de prévoir le taux d'encadrement de l'équipe d'animation en adéquation avec le nombre d'enfants.

**Cantine :** Toute absence prévue devra être impérativement signalée au personnel périscolaire 7 jours avant ou justifiée par un **certificat médical dans les 48 heures ouvrées. Passé ce délai, les repas seront facturés.** (Les documents sont à remettre dans la boîte aux lettres périscolaire de l'école ou par mail « periscolairesqdb@gmail.com »).

#### -TARIFS ET PAIEMENT :

Les tarifs sont fixés par arrêté du Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui a été consentie par le conseil municipal, en application des dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

**Les tarifs de la garderie et de la cantine sont fixés pour l'ensemble de l'année scolaire 2022-2023 à partir du quotient familial délivré par la CAF.**

**Le quotient familial est modifiable uniquement lors d'un changement de votre situation familiale (divorce/chômage/veuvage).**

Une facture est envoyée aux familles tous les mois (cantine et garderie).

Les familles peuvent s'acquitter de leur facture selon les moyens suivants :

\*Par prélèvement bancaire entre le 5 et le 10 du mois suivant **ou** carte bancaire sur le site [www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr).

\*Par chèque à l'ordre du trésor public de Coutras **ou** en espèces directement à la trésorerie de Rauzan.

#### 5-RESPONSABILITE ET DISCIPLINE

La mairie ne pourra être tenue responsable de la perte ou de la destruction des jouets, des lunettes ou objets de valeur amenés par les enfants.

Il est demandé aux parents d'expliquer aux enfants que les temps de la vie périscolaire doivent être des moments agréables pour tous ceux qui la partagent, dans un **respect mutuel**.

Lors d'une dégradation des équipements ou biens communaux, la mairie se réserve le droit d'en demander la prise en charge aux parents.

Tout manquement à la discipline ou obligations de sécurité, les comportements susceptibles de constituer des pressions sur autrui pourront faire l'objet de sanctions selon l'échelle suivante :

-2 avertissements sous forme de fiche de réflexion et information aux parents

-convocation des parents et de l'enfant

-exclusion temporaire ou exclusion définitive suite à un conseil de discipline

**En fonction de la gravité de l'acte, les parents peuvent être prévenus le jour même par téléphone et une exclusion immédiate peut être envisagée.**

**Le conseil de discipline** est composé du Maire ou l'adjointe aux affaires scolaires et la responsable du périscolaire.

**6-REMISE DU REGLEMENT INTERIEUR :** La signature de la fiche d'inscription entraîne l'acceptation du règlement. Le non-respect des dispositions énoncées dans le règlement remet en cause l'accès aux accueils périscolaires.

Signature des responsables légaux

# NOTICE D'UTILISATION

## PORTAIL FAMILLE

### NOTRE RECOMMANDATION

Nous vous conseillons de réserver les activités et repas sur de longues périodes (au trimestre ou à l'année).  
En cas d'imprévu, vous pourrez à tout moment modifier ou annuler une réservation  
**avant le 26 du mois précédent**

1/Adresse de connexion : <https://portail.berger-levrault.fr/MairieSaintQuentinDeBaron33750/accueil>

2/ Lorsque vous arrivez sur la page d'accueil, créez votre compte :

Connectez-vous au Portail

Email (identifiant)

Mot de passe

Se connecter

Je n'arrive pas à me connecter

Créer un compte

Actualités

25/06/21 - RAPPEL RESERVATIONS

Mesdames, Messieurs,

La date limite de réservation (repas et périscolaire) est fixée au 26 de chaque mois 9:00 pour le mois suivant.

Voir plus

3/ Complétez le formulaire et indiquez le Code abonné Famille que vous avez reçu par email en même temps que le dossier d'inscription :

Votre contact

Civilité\*

M.

Nom\*

Prénom\*

Vos accès au Portail

E-mail (identifiant)\*

Mot de passe\*

Le mot de passe doit contenir au moins 8 caractères, dont au moins 1 chiffre, 1 minuscule et 1 majuscule

Confirmation du mot de passe\*

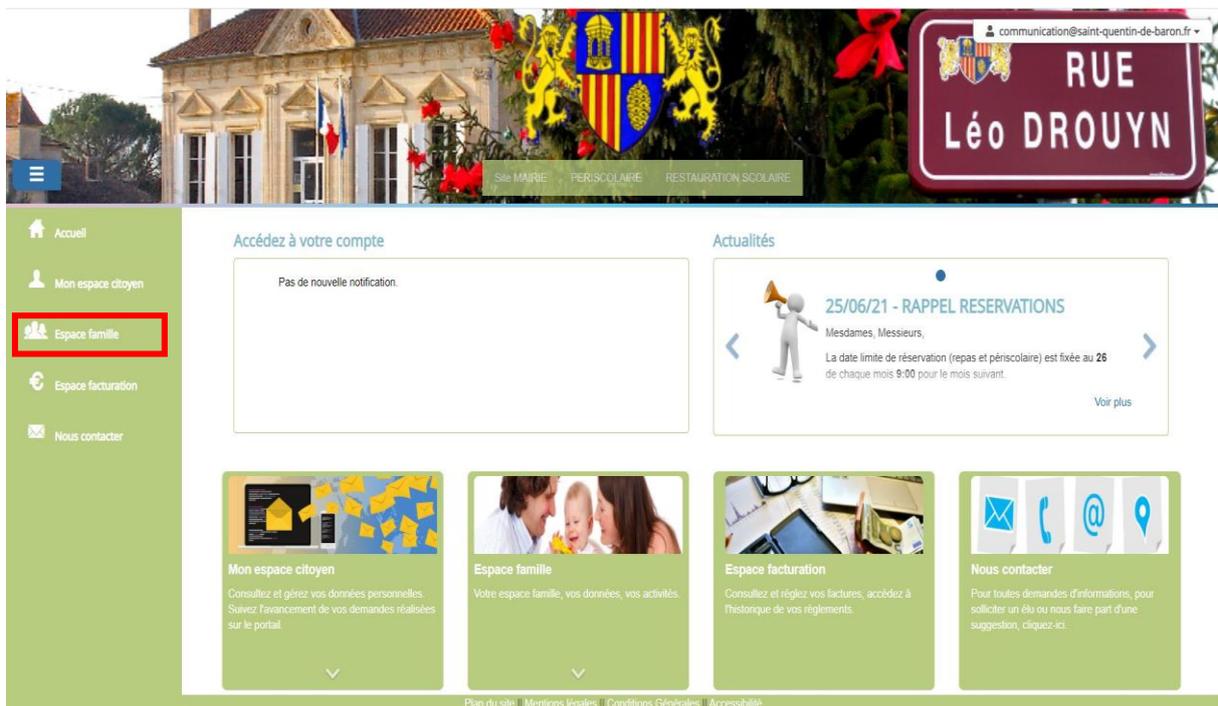
Code abonné Famille

Code abonné

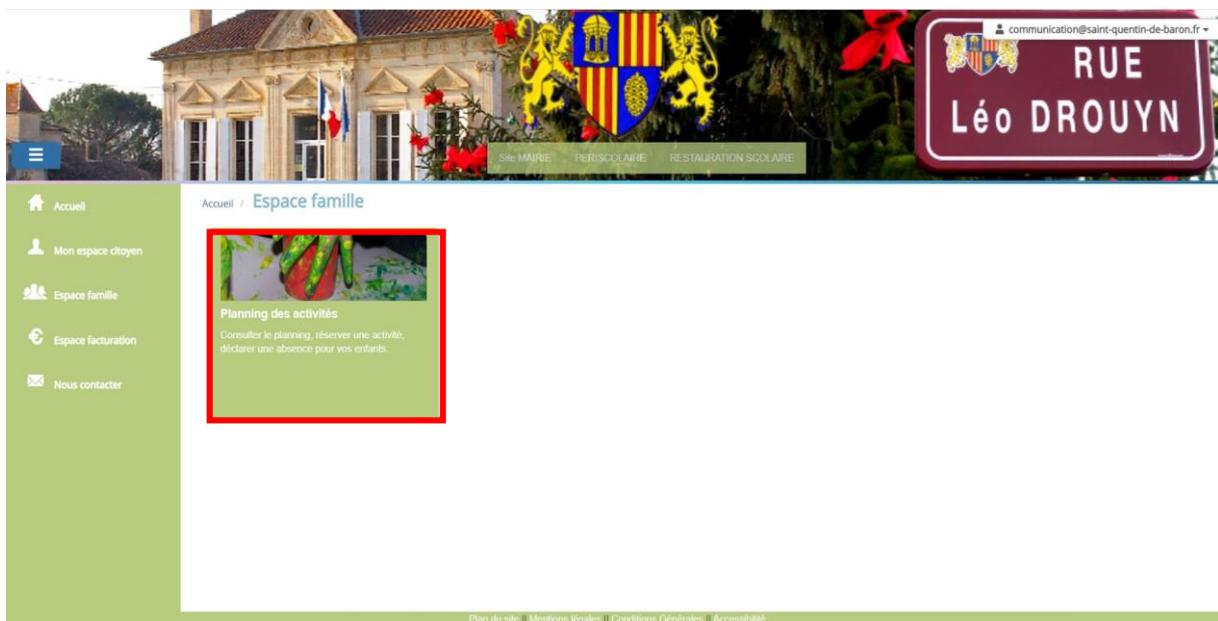
J'ai lu et j'accepte les Conditions d'utilisation\*

4/ Puis cliquez sur le lien que vous avez reçu par email pour confirmer la création de votre compte. Votre compte est alors bien créé !

5/ Une fois connecté à votre compte, cliquez sur « Espace Famille » dans le menu de gauche.



6/ Puis cliquez sur « Planning des activités »



7/ Pour réserver vos activités (périscolaire du matin, du soir, à la journée, repas à la cantine), vous avez deux options :

- Réservation occasionnelle : sélectionnez le jour et l'activité concernés.
- Réservation globale sur une période choisie (plusieurs semaines ou mois).

# RÉSERVATION OCCASIONNELLE :

Cliquez sur le jour et l'activité souhaités avant le 26 du mois précédent à 9h00 :

The screenshot shows the 'Planning / Liste' interface for June 2022. The header includes the school name 'RUE Léo DROUYN' and the email 'communication@saint-quentin-de-baron.fr'. The main content is a calendar grid for June. The 'Repas' activity on June 5th (Friday) is highlighted with a red box. The activity details are: 'Repas 11:30 - 13:00' by 'Elodie'. To the right, there is a 'Faire une demande sur une longue période' section with 'Réservations' and 'Absences' buttons. Below that is a calendar for June 2022 with the 5th highlighted. At the bottom right, there is a section for 'Enfants' with a toggle for 'LACOUTURE Elodie'.

Confirmez la réservation en cliquant sur « oui ».

The screenshot shows the same reservation interface as above, but with a confirmation dialog box overlaid. The dialog box is titled 'Demande pour l'activité Repas du 05/22 de Elodie' and contains the question 'Souhaitez-vous réserver ?' with 'Oui' and 'Non' buttons. The 'Repas' activity on June 5th is now marked with a green checkmark in the calendar grid.

Vous recevrez alors un email de confirmation. Une coche verte apparaît à côté de l'activité réservée.

The screenshot shows the 'Planning / Liste' interface for July 2022. The header includes the school name 'RUE Léo DROUYN' and the email 'communication@saint-quentin-de-baron.fr'. The main content is a calendar grid for July. The 'Périscolaire Soir' activity on July 1st (Monday) is highlighted with a red box and a green checkmark. The activity details are: 'Périscolaire Soir 16:00 - 19:00' by 'Elodie'. To the right, there is a 'Faire une demande sur une longue période' section with 'Réservations' and 'Absences' buttons. Below that is a calendar for July 2022 with the 1st highlighted. At the bottom right, there is a section for 'Enfants' with a toggle for 'LACOUTURE Elodie'.

# RÉSERVATION GLOBALE SUR UNE PÉRIODE DONNÉE

Cliquez sur « Réservations » à droite au-dessus du calendrier

communication@saint-quentin-de-baron.fr  
RUE Léo DROUYN

Accueil / Espace famille / **Planning des activités**

Planning / Liste

Cliquer sur les cases du planning pour faire vos demandes.

Rafraîchir

Faire une demande sur une longue période

○ Réservations ▲ Absences

Mois Semaine Semaine 5j Jour Liste

Juliet 2022

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.
27 juin	28	29	30	1 juillet	2	3
Périscolaire Journée 07:00 - 19:00 Elodie	Périscolaire Journée 07:00 - 19:00 Elodie		Périscolaire Journée 07:00 - 19:00 Elodie	Périscolaire Journée 07:00 - 19:00 Elodie		
Périscolaire Matin 07:00 - 08:20 Elodie	Périscolaire Matin 07:00 - 08:20 Elodie		Périscolaire Matin 07:00 - 08:20 Elodie	Périscolaire Matin 07:00 - 08:20 Elodie		
Repas 11:30 - 13:00 Elodie	Repas 11:30 - 13:00 Elodie		Repas 11:30 - 13:00 Elodie	Repas 11:30 - 13:00 Elodie		
Périscolaire Soir	Périscolaire Soir		Périscolaire Soir	Périscolaire Soir		

Plan du site | Mentions légales | Conditions Générales | Accessibilité

Sélectionnez le nom de l'enfant, l'activité et la période souhaitée

communication@saint-quentin-de-baron.fr  
RUE Léo DROUYN

Accueil / Espace famille / Planning des activités / **Réservation d'activité**

Enfants:

Activités:

Contraintes

Du:

Au:

Demander

Plan du site | Mentions légales | Conditions Générales | Accessibilité

Activités:

Contraintes: - L'activité est du 31/05/2022 au 07/07/2022

Du:

Au:

- lundi (11:30 - 13:00)
- mardi (11:30 - 13:00)
- jeudi (11:30 - 13:00)
- vendredi (11:30 - 13:00)

**Vous recevrez une confirmation de votre réservation par email.**